



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

*Convocation envoyée le 17 janvier 2025*

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41  
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 32  
Nombre de procurations : 3

### **Membres présents :**

|                              |                                       |                              |
|------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN   | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Laurent GOBET       |
| Madame Nathalie KOENDERS     |                                       | Madame Karine HUON-SAVINA    |
| Monsieur Thierry FALCONNET   | Madame Christine MARTIN               | Monsieur Nicolas SCHOUTITH   |
| Monsieur Rémi DETANG         | Monsieur Nicolas BOURNY               | Madame Ludmila MONTEIRO      |
| Madame Françoise TENENBAUM   | Madame Céline TONOT                   | Monsieur Lionel SANCHEZ      |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Madame Nadjoua BELHADEF               | Monsieur Gérard HERRMANN     |
| Monsieur Dominique GRIMPRET  | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT        | Monsieur Patrick CHAPUIS     |
| Madame Danielle JUBAN        | Monsieur Hamid EL HASSOUNI            | Monsieur Didier RELOT        |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD  | Madame Brigitte POPARD                | Monsieur Patrick BAUDEMONT   |
| Madame Claire TOMASELLI      | Monsieur Denis HAMEAU                 | Madame Monique BAYARD        |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU  | Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM         | Monsieur Philippe BELLEVILLE |

### **Membres absents :**

|                                    |                                                                            |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Madame Sladana ZIVKOVIC            | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
| Monsieur Jean-François DODET       | Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS                |
| Monsieur Guillaume RUET            | Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN           |
| Madame Dominique BEGIN-CLAUDET     |                                                                            |
| Monsieur Jean DUBUET               |                                                                            |
| Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |                                                                            |

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Habitat à loyer modéré – Demande de garantie d'emprunt – Association « Le Renouveau » – Opération de réhabilitation du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) situé 31 rue Marceau à Dijon**

L'association « Le Renouveau » réalise la réhabilitation de son Centre d'Hébergement Réinsertion Sociale (CHRS) situé 31 rue Marceau à Dijon afin d'améliorer l'accueil des résidents. Pour le financement des travaux correspondants, elle a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt « Prêt Logement d'Urgence (PLU) » d'un montant de 44 000,00 € sur une durée de 20 ans.

Ce prêt représente 40,88 % du coût prévisionnel de l'opération (107 645,00 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L5111-4, L.2252-1, L.2252-2, et L.5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de prêt n°166860 en annexe signé entre L'association «Le Renouveau» et la Caisse des dépôts et consignations,

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** à l'association « Le Renouveau », ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 44 000,00 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) situé 31 rue Marceau à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 166860 constitué d'une ligne. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme principale de 44 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre l'association « Le Renouveau » et la Caisse des dépôts et consignations, à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 35

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

